RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AXIOME 3A
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 640 euros
Siège social : 125 RUE DE L HOSTELLERIE
PARC ACTI + BAT C
30900 NIMES
484 754 700 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 28 mai,

A 11 heures,

Les associés de la Société AXIOME 3A, société à responsabilité limitée au capital de 8 640 euros, divisé en 108 parts de 80 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Aurélie CAMROUX, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- Monsieur Marc CLOUVEL, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- Monsieur Ludovic HERBAUX, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- Monsieur Jean-Pierre QUERBES, titulaire de 105 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre QUERBES, cogérant associé.

Le Président indique que la réduction de capital par voie de rachat de parts sociales décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2025 est devenue définitive à la date du 23 mai 2025 de même que la modification des statuts décidée par ladite Assemblée. Il indique également avoir procéder à la date du 26 mai 2025 au rachat des parts des associés concernés. Il précise par ailleurs qu'après réalisation du rachat des parts et conformément au protocole d'accord signé le 28 mars 2025 par les associés, Monsieur Marc CLOUVEL, cogérant, s'est engagé à démissionner de ses fonctions de cogérant avant le 31 mai 2025 et ce sans indemnité.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AC MC LH JPQ

Processus de signature électronique avancée par ID: 8120bd62-dcf2-4bb5-8f5c-d11d83766941
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 28/05/2025 13:13:50 UTC

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Marc CLOUVEL de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et ce sans indemnité,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Marc CLOUVEL de ses fonctions de cogérant de la Société à compter de ce jour, et ce sans indemnité, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

La gérance de la Société reste assurée par Monsieur Jean-Pierre QUERBES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Le gérant
Monsieur Jean-Pierre QUERBES

Les associés
Monsieur Jean-Pierre QUERBES

59f8 cc2c
2025

Madame Aurélie CAMROUX

dbcb b5e
2025

Monsieur Marc CLOUVEL

48de0228-f0b2-30dd-9ba1-1b0704c00f2f
2025-05-28 11:41:08 UTC

Monsieur Ludovic HERBAUX

218 e98b
202

3281a048-3f5c-33b7-a835-958da42ad293
2025-05-28 10:10:58 UTC

Processus de signature électronique avancée par ID: 8120bd62-dcf2-4bb5-8f5c-d11d83766941
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, S.L.U le 28/05/2025 13:13:50 UTC